

Compte rendu de la séance du 15 février 2021

Ordre du jour :

- Demande de subvention pour l'étude diagnostic du réseau d'eau
- Useda éclairage de la place
- compte rendu de la réunion sur le Plui
- compte rendu de la réunion de la champagne picarde du 4 février 2021.

Questions diverses :

Délibérations du conseil :

Demande de subvention pour l'étude de diagnostic du réseau d'eau (DE 2021 001)

Madame le maire informe le conseil municipal sur l'obligation de faire une étude de diagnostic sur le réseau d'eau potable.

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de son maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à déposer une demande de subvention pour l'étude de diagnostic sur le réseau d'eau potable pour un montant de 15 262,80 €,
- Habilité Madame le Maire à établir et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Création d'un éclairage public solaire sur la Place de la commune de Sainte-Preuve (DE 2021 002)

Madame le Maire expose à l'assemblée que l'USEDA envisage le projet suivant :

- Création d'un éclairage public solaire sur la Place de la commune de Sainte-Preuve dossier 2019-0675-15-690

Le coût des travaux s'élève à 5 400,09 HT.

En application des statuts de l'USEDA, la contribution de la commune est calculée en fonction du nombre de points lumineux et de ses caractéristiques (puissance des lanternes, hauteur des mâts, présence ou non des consoles, nature des mâts et des lanternes).

Sur le coût des travaux, la contribution de la commune est de 3 776,16 € HT.

Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics. Selon les investissements projetés, le coût de la maintenance subira une augmentation.

Après avoir ouï l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter l'emplacement des nouveaux équipements concernant l'éclairage public,
- S'engage à verser à l'USEDA la contribution demandée.

Une réunion d'information sur le PLUI a eu lieu le 2 février 2021, à l'initiative de la champagne picarde. Il s'agissait de présenter aux élus les différents documents d'urbanisme à mettre en place dans le futur : carte communale, plan local d'urbanisme (PLU), plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI). Madame le maire a fait un compte-rendu de cette réunion : sachant que la compétence de l'urbanisme reviendra à la champagne picarde au 1er juillet 2021, conformément à la loi ALUR.

Le conseil communautaire de la champagne picarde s'est réuni le 4 février 2021, certains des points à l'ordre du jour ont été rapportés aux conseillers par Madame le Maire :

- ventes de terrains ZAC de Sissonne (le bon abrasif) et AED,
- demande de subvention réhabilitation de friches industrielles
- compétence mobilité
- attribution de compensation 2021 (2027 €)

Questions diverses :

Une réflexion est entreprise sur l'amélioration de l'espace " terrain de boules " et " espace de jeux ".
Une prochaine délibération sera prise pour adhérer à l'ADICA en vue de travaux de voirie.